



M.DROUGLAZET Didier



06 28 33 73 14

Mail: [contact@thermique80.fr](mailto:contact@thermique80.fr)

Site: [www.thermique80.fr](http://www.thermique80.fr)



## *Un bureau d'étude thermique à votre service, attestation Bbio pour permis de construire calcul RT 2012.*

Dans un contexte d'urgence pour la maîtrise et l'économie d'énergie, le calcul thermique réglementaire devient indispensable pour un projet de construction neuf ou de réhabilitation, conformément à l'article 4 de la loi Grenelle 1, la RT 2012 a pour objectif de limiter la consommation des bâtiments neufs.

### A chaque projet une attestation différente pour le dépôt du permis de construire

Pour le dépôt du permis de construire une attestation thermique est à joindre que ce soit pour un bâtiment neuf ou pour une extension, nous sommes spécialisé dans le calcul réglementaire RT 2012 pour les constructions neuves et RTex pour les bâtiments existants, nous vous proposons donc nos services pour réaliser vos calculs et attestations suivant votre projet.

### Bâtiments neufs RT 2012

- ✚ Attestation pour toute construction > 50 m<sup>2</sup>
- ✚ Attestation pour toute construction < 50 m<sup>2</sup> avec vérification du respect de l'arrêté du 03 mai 2007.



### Bâtiments existants RTex

- ✚ Attestation pour toute extension < 50 m<sup>2</sup>
- ✚ Attestation pour toute extension comprise entre 50 et 100 m<sup>2</sup> avec respect du Bbio max et respect des articles 20,22 et 24 de l'arrêté du 26 octobre 2010.
- ✚ Attestation pour toute extension > 100 m<sup>2</sup> avec respect réglementaire thermique RT 2012.



### Etudes thermiques

Pour chaque projet nous vous accompagnons et nous vous aidons à définir les matériaux de construction et les systèmes de chauffage ventilation à mettre en œuvre afin d'optimiser la performance énergétique de votre bâtiment.